

Les panneaux Unilin RWH peuvent-ils être utilisés en tant que pare-pluie ou contreventement extérieur ?

Les panneaux de la gamme Unilin RWH (bords droits ou rainure et languette) peuvent être mis en œuvre sur ossature bois du côté extérieur de l'ossature soit en tant que pare-pluie conformément à la NF EN 13986, soit en tant que contreventement.

Le panneau ne peut assurer simultanément les deux fonctions sur l'ouvrage.

Pour une mise en œuvre en tant que contreventement extérieur, les panneaux Unilin RWH doivent impérativement être protégés par un pare-pluie posé conformément au DTU 31.2.

Pour une mise en œuvre en tant que panneau pare-pluie, la durée d'exposition maximale autorisée en conditions climatiques non exceptionnelles est de deux semaines.

Dans tous les cas, avant la pose d'une membrane pare-pluie ou d'un revêtement de type bardage, il convient de vérifier que le taux d'hygrométrie des panneaux ne dépasse pas 16%.

Pour connaître les recommandations de mise en œuvre de ces produits selon leur domaine d'emploi, se référer à la documentation technique d'Unilin disponible sur le site : www.unilinpanels.com.

